Amundi
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL
JUIN 2022

AMUNDI VALEURS DURABLES

OPCVM de droit français

Société de gestion
Amundi Asset Management
Sous délégataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France
Dépositaire
CACEIS BANK
Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	**3**
Compte rendu d'activité	**4**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**15**
Informations spécifiques	**18**
Informations réglementaires	**19**
Certification du Commissaire aux comptes	**25**
Comptes annuels	**30**
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	**35**
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	41
Compléments d'information	42
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	58
Inventaire	62
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	67
Annexe(s)	**69**
Caractéristiques de l'OPC (suite)	70

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe I - Code ISIN : (C) FR0013053436

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique. L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs . Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - I est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » est atteint en investissant dans des sociétés dont l'activité est liée au développement durable (énergies renouvelables, biomasse, gestion de l'eau, gestion des déchets, efficacité énergétique, services environnementaux et de manière générale toutes sociétés dont l'activité a un impact positif sur l'environnement).

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, → à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Compte rendu d'activité

Juillet 2021
Globalement, les indices actions ont continué de prendre de la hauteur en juillet. Cependant la décélération enregistrée en juin, s'est confirmée. l'accélération des infections « Delta » a fait craindre une quatrième vague et ses effets disruptifs sur la normalisation à l'œuvre un peu partout. Des deux côtés de l'Atlantique, c'est le rebond des taux longs américains sur leurs plus bas sur les dix derniers jours du mois qui a sonné le signal du redémarrage. Ce dernier a ensuite été nourri par des publications trimestrielles ultra-majoritairement au-dessus des attentes. En Europe, la surperformance de la thématique « croissance » s'est poursuivie pour retrouver des niveaux proches des plus hauts relatifs d'octobre 2020. Les pétrolières se sont distinguées à la baisse. En termes géographiques, on peut déceler un facteur COVID, les marchés scandinaves surperformant notablement. Le Royaume-Uni et les très touristiques marchés espagnols et portugais ayant plus de mal. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de +3.41%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Dassault Systèmes dans le thème de l'Efficience énergétique, SCA dans le thème de l'Agriculture durable et Severn Trent dans la Gestion de l'eau et des déchets. A l'inverse, les performances de Siemens Gamesa et Alstom ont pesé sur la performance du fonds.

Août 2021
Sept mois consécutifs de hausse pour les indices mondiaux. En Europe, on n'avait pas été à pareille fête depuis 2013, enregistrant une performance sur l'année de 19.81% et sur le mois de +1.97%. La hausse a été très homogène entre les régions. La légère baisse de l'eurodollar s'est faite en dépit de la confirmation de la décélération de l'économie chinoise et de l'augmentation des infections au variant Delta même si cette dernière s'est calmée en fin de période en particulier en Europe. La diminution des programmes de rachat et le relèvement des taux auxquels un certain nombre de banques centrales périphériques et émergentes ont procédé n'ont pas changé la donne. En Europe, la hausse n'a pas eu de biais sectoriels particuliers. On retrouve des cycliques et des défensives parmi les meilleures et les pires performances. Ces dernières ont plus été liées aux messages passés par les entreprises dussent-ils l'avoir été fin juillet, des ajustements d'objectifs d'activité, de résultats ou de marges. Les indications sur les retours aux actionnaires ont également eu un rôle important dans certains secteurs. La hausse des taux longs n'a pas eu d'impact visible sur les secteurs qui y sont sensibles Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de 3.1%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Verbund et Vestas Wind Systems dans les Energies renouvelables ainsi que SAP et Dassault Systèmes dans l'Efficience énergétique. A l'inverse, les performances de SCA et Severn Trent ont pesé sur la performance du fonds.

Septembre 2021
Comme c'est régulièrement le cas, le mois de septembre a vu la tendance haussière dans laquelle les indices évoluaient depuis la fin 2020 se retourner. C'est le marché obligataire européen qui a donné le signal. Il a visiblement anticipé à partir de la fin août ce qui allait devenir le fil rouge de septembre, à savoir la confirmation par les banques centrales et par les entreprises que le dérapage de l'inflation allait durer plus longtemps que prévu en raison, en particulier, de la persistance de goulots d'étranglement dans un grand nombre de filières. L'accélération de la hausse des cours du pétrole, et plus encore celle du gaz en Europe, ont enfoncé le clou. Quand Jerome Powell a indiqué, au terme de la réunion du FOMC des 21 et 22 septembre, que le « tapering » pourrait être annoncé dès la réunion de début novembre, la dynamique baissière était déjà en place. Les secteurs inversement sensibles aux taux, comme les services aux collectivités et l'immobilier, mais également les valeurs de croissance en raison de leurs multiples élevés ont sous-performé. A la hausse, les financières et les pétrolières ont surfé sur les hausses des taux et du pétrole. Les valeurs « réouverture » ont également bien tiré leur épingle du jeu grâce à l'assouplissement des contraintes sanitaires en général et la réouverture des lignes transatlantiques en particulier. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de -7.2%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Acciona et Vestas wind systems (Energies alternatives et technologies propres), ainsi que Ferrovial (Gestion de l'eau et des déchets). A l'inverse, les performances de Novozymes, Kone et Eurofins Scientific ont contribué négativement.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Octobre 2021
Beaucoup d'agitation durant un mois d'octobre marqué par une forte hausse des indices actions et une non moins impressionnante pentification des courbes de taux "développés", en dépit des vents contraires des ruptures de chaînes d'approvisionnements, de la persistance du dérapage de l'inflation et de l'inflexion du discours des banques centrales. En Europe, paradoxalement avec la hausse des taux, les secteurs des utilities et de l'immobilier ont surperformé, tout comme les banques et les services financiers. L'automobile est restée sur sa lancée de septembre, les publications trimestrielles confirmant le maintien des marges sur des niveaux élevés. Les valeurs de croissance du Luxe et des cosmétiques sont également reparties de l'avant, portées par des performances commerciales et des niveaux de marges records au troisième trimestre. Les résultats décevants des opérateurs télécoms, l'impact d'une recrudescence de la contagion au Royaume-Uni sur le Transport et loisirs et des effets de base moins favorables dans la distribution ont limité la hausse à la marge. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de +4.4%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Acciona (Energies alternatives et technologies propres), ainsi que Dassault Systèmes et Kingspan (Efficience énergétique).A l'inverse, les performances de Eurofins Scientific, Teamviewer et Alstom ont contribué négativement.

Novembre 2021
Les marches actions se sont repliés au mois de novembre, pénalisés par la découverte d'un nouveau variant baptisé Omnicron, dont l'efficacité des vaccins reste à démontrer, et dans un contexte de reprise de l'épidémie qui a conduit à des mises en place de nouvelles restrictions. Sur le plan macro-économique, l'OCDE a revu à la hausse les prévisions de croissance pour la France à +6.8% cette année et de +4.2% en 2022 vs une croissance de +6.3% en 2021 et de +4.0% l'an prochain. Cependant, l'inflation dans la zone euro continue son accélération est ressort à +4.1% pour le mois d'octobre sur un an. Aussi les secteurs des transports et loisirs, ainsi que l'énergie, les banques et l'automobile ont fortement sous-performé. A l'inverse les secteurs inversement sensibles aux taux et défensifs ont surperformé. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de -1.2%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Eurofins Scientific (Energies alternatives et technologies propres), ainsi que Dassault Systèmes et Segro (Efficience énergétique). A l'inverse, les performances de Vestas Wind Systems, Umicore et SAP ont contribué négativement.

Décembre 2021
Les marches actions ont progressé significativement en Europe au mois de décembre. La performance du secteur Transports & Loisirs a été emblématique. Il a dominé les débats. Les investisseurs ont préféré parier sur le retard accumulé depuis le début de l'année et le potentiel de rebond plutôt que sur le coup d'arrêt lié à la réponse sanitaire face au développement du variant Omicron. A l'exception des Boissons & Alimentation et Tabac, qui ont bénéficié de la présentation des objectifs à moyen terme d'AB Inbev et du lancement d'un programme de rachat de 20MdCHF par Nestlé, ce sont les secteurs cycliques qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu avec les financières qui ont surfé sur la remontée des taux longs. Seule l'énergie a fait un peu moins bien, plombée par les avatars de ses vecteurs « éoliens ». Les défensives ont donc fermé la marche sur la période. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de +3.77%.Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Schneider Electric, SAP, ainsi que Ferrovial (Efficience énergétique). A l'inverse, les performances de Eurofins Scientific, Siemens Gamesa et Umicore ont contribué négativement.

Janvier 2022
Au mois de janvier, le rythme de la reprise a ralenti tant aux Etats-Unis qu'en Europe et dans certaines économies émergentes, principalement du fait des restrictions entrainées par la diffusion du variant Omicron. Dans la plupart des pays, l'inflation a touché de nouveaux points hauts, conduisant notamment la Réserve fédérale américaine à pré-annoncer un resserrement monétaire plus rapide qu'attendu quelques semaines auparavant. Les marchés d'actions ont nettement consolidé. Sur les marchés obligataires, les rendements à long terme ont progressé. En Europe au niveau sectoriel, l'Energie (+12.7%) et les Financières (+4%) ressortent grandes gagnantes, alors que la technologie (-12.6%), les industrielles (-8.4%) et la santé (-5.7%) terminent en bas de classement. Plus généralement, les valeurs Value montent de +2.6%, alors que les valeurs de croissance baissent de -8.8%. La différence est moins marquée entre cycliques (-3.6%) et défensives (-2.4%), ce qui laisse penser que ce recul général correspond plus pour l'instant à un repricing de la croissance qu'à une franche défiance sur la pérennité du cycle. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de -8.47%, pénalisé par la surperformance su style Value caractérisant cette période. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Stora Enso, Knorr Bremse et Stadler Rail, mais leurs bonnes performances n'ont pas été suffisantes pour compenser les contreperformances des positions les plus

importantes du fonds telles que Schneider Electric, Legrand ou Kone.

Février 2022
Les indicateurs économiques publiés en février ont fait état d'une amélioration de l'activité, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, en raison du reflux de l'épidémie de COVID-19. L'inflation, cependant, a atteint de nouveaux points hauts. Surtout, au cours des derniers jours du mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venu ajouter un très important facteur d'incertitude. Sur les marchés, le début de ce conflit a entraîné une baisse des actions et des rendements obligataires, à l'inverse des tendances observées en début de mois. En Europe, les valeurs cycliques ont plus baissé que les défensives alors que les valeurs Value ont fait jeu égal avec les valeurs de croissance. Par secteurs, les financières ont le plus accusé le coup, suivi par la consommation discrétionnaire. Viennent ensuite la technologie et les industrielles. L'énergie amorti le choc et trois secteurs surperforment : la santé, les matériaux de base et les services publics. Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de -1.97%.Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Verbund, Umicore et Vestas Wind systems. A l'inverse, les performances de Alstom, Kone et SAP ont pesé sur la performance

Mars 2022
En mars, les effets de la guerre en Ukraine ont commencé à se faire sentir sur la conjoncture économique de la zone euro, beaucoup moins sur celle des Etats-Unis. L'inflation a poursuivi sa hausse, portée par l'envolée des prix de l'énergie et sa diffusion graduelle à d'autres secteurs et aux anticipations. La plupart des banques centrales ont confirmé, par des actions ou par des annonces, la tendance au resserrement monétaire. Sur les marchés, les rendements obligataires ont beaucoup progressé et les actions ont rebondi, réduisant leur baisse depuis le début de l'année. Par secteur, en Europe, l'Energie l'emporte encore avec la santé. Suivent à bonne distance, les services de communication, la technologie, les matériaux et les financières. La consommation discrétionnaire ferme la marche. Le rebond profite marginalement aux valeurs de croissance. En revanche depuis le début de l'année le style Value l'emporte largement sur les valeurs de croissance. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SCA, Acciona et Schneider Electric. A l'inverse, les performances de Verbund, Akzo Nobel et Knorr Bremse ont pesé sur la performance

Avril 2022
Le conflit russo-ukrainien a continué, en avril, de peser sur l'économie mondiale via divers canaux, à commencer par les prix de l'énergie. L'activité en a été davantage affectée en Europe qu'aux Etats-Unis. Les restrictions dues à la politique zéro COVID en Chine ont constitué un autre facteur négatif. L'inflation a atteint de nouveaux points hauts, contribuant à accélérer encore les perspectives de resserrement monétaire. Sur les marchés, la hausse des rendements obligataires s'est poursuivie tandis que les actions ont reculé. Le mois aura été principalement marqué par une forte hausse des taux longs qui aura pesé sur les valeurs de croissance. La priorité des banques centrales de lutter contre l'inflation a aussi pesé sur les valeurs plus cycliques. Au niveau sectoriel en Europe, l'énergie et les secteurs défensifs, à savoir la consommation de base, les services publics, la santé et les services de communication sont les seuls secteurs à finir le mois dans le vert. La technologie, l'immobilier et la consommation discrétionnaire sont les plus touchés par la hausse des taux. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SCA, Acciona, Akzo Nobel et Novozymes. A l'inverse, les performances de Schneider Electric, Nemetschek et Umicore ont pesé sur la performance.

Mai 2022
Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entrainer des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux Etats-Unis. Dans ce contexte le MSCI Europe a enregistré une performance de -0.78%.Les valeurs de croissance reculent alors que les valeurs Value continuent leur bonne résistance (+0,5% depuis le début de l'année contre -16,4% pour les valeurs de croissance). Au niveau sectoriel, les valeurs de l'énergie caracolent en tête portées par d'excellents résultats et une hausse de 9% des prix du pétrole sur le mois. Les financières ressortent aussi en hausse alors que l'immobilier, la consommation de base, la technologie et la santé consolident le plus. Par pays, la Suisse consolide alors que le marché britannique et les marchés du sud continuent sur leur lancée positive. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Umicore, Alstom ainsi que Siemens Gamesa Renewable Energy. A l'inverse, les performances de Segro, Aurubis, et Novozymes ont pesé sur la

performance.

Juin 2022
Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier. La zone euro a souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique continue de faire mieux. En Europe, les cycliques continuent de sous-performer les défensives et les valeurs Value sous-performent celles liées à la croissance à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir, l'immobilier est le secteur le plus touché ce mois-ci. L'énergie et les matériaux font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance du fonds nous retrouvons Ferrovial et Verbund. A l'inverse, les performances de Akzo Nobel, Umicore et SCA ont pesé sur la performance.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI VALEURS DURABLES et de son benchmark s'établissent à :
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - I (C) en devise EUR : -15,68%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - O en devise EUR : -15,09%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - P en devise EUR : -16,02%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - PM (C) en devise EUR : -15,99%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - R en devise EUR : -15,55%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - RETRAITE (C) en devise EUR : -15,84%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - S2 (C) en devise EUR : -15,76%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) en devise EUR : -15,38%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D) en devise EUR : -15,38%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUREAU VERITAS		78 279 442,34
SUEZ SA		66 562 330,10
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	45 025 499,20	19 628 360,90
CRODA INTERNATIONAL PLC	38 683 760,38	25 198 891,35
SCHNEIDER ELECTRIC SA	62 537 094,58	684 586,26
INTERTEK GROUP	44 533 851,05	15 018 731,50
PRYSMIAN SPA	58 884 031,61	
DASSAULT SYST.	26 261 761,14	30 866 644,63
BOUYGUES	53 711 037,78	
ATLAS COPCO AB	47 453 184,48	4 652 228,43

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable
(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 102 214 214,68

- o Prêts de titres : 102 214 214,68
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 62 400 875,17

- o Change à terme :
- o Future : 62 400 875,17
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE S.A. CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE SA UBS EUROPE SE	

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	38 546 056,79
. Obligations	8 604 268,32
. OPCVM	
. Espèces (*)	53 166 993,00
Total	**100 317 318,11**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 436 437,37
. Autres revenus	
Total des revenus	**1 436 437,37**
. Frais opérationnels directs (**)	9 363,78
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**9 363,78**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.
(**) dont 477 729,86 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	102 214 214,68				
% de l'Actif Net*	4,87%				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	102 214 214,68				
% de l'Actif Net	4,80%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

DEUTSCHE BOERSE AG ALLEMAGNE	9 003 674,40				
TOTALENERGIES SE FRANCE	7 165 686,57				
ORANGE SA FRANCE	7 160 839,62				
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE GARANTI FRANCE	7 072 681,50				
CELLNEX TELECOM S.A. ESPAGNE	3 313 037,07				
RWE AG ALLEMAGNE	3 049 258,84				
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA ESPAGNE	2 900 141,52				
INFINEON TECHNOLOGIES AG ALLEMAGNE	1 801 020,00				
SES SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES SA LUXEMBOURG	1 649 905,79				
ABN AMRO GROUP NV PAYS-BAS	1 521 658,58				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS FRANCE	27 383 404,60				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	27 164 090,07				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	14 017 167,82				
SOCIETE GENERALE SA FRANCE	12 148 411,38				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	10 547 683,62				
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. FRANCE	3 798 164,48				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	2 979 065,05				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	1 641 002,72				
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	1 390 880,00				
BARCLAYS BANK IRELAND PLC FRANCE	620 641,42				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	38 546 056,79				
- Obligations	8 604 268,32				
- OPC					
- TCN					
- Cash	53 166 993,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	100 317 318,11				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	521 399,99				
Plus d'1 an	7 072 681,50				
Ouvertes	39 556 243,62				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	13 409 173,42				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	88 805 041,26				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	47 150 325,11				
Cash	53 166 993,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	1 432 077,80				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	487 093,64				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension »
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :
Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Modification Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi Asset Management Service Clients 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris.

Modification Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris.

Modification CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005.

Modification CACEIS Fund Administration, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe Crédit Agricole spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPC pour une clientèle interne et externe au groupe. A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par Amundi Asset Management, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable de l'OPC.

Ajout Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement composé de valeurs européennes de toutes capitalisations, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Cette sélection s'appuie notamment sur une équipe d'analystes internes ainsi que sur des d'analyses externes (agences de notation extra-financière, rapports des entreprises, contacts direct) pour établir une notation ESG (Environnement, Social, et Gouvernance). Sont en particulier sélectionnées en portefeuille les sociétés ayant des opérations dans les activités suivantes : Energies renouvelables : solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie… Biomasse : biochimie, bioénergie, biogaz, biocarburants… Transport efficient : voitures électriques, batteries, transport collectif (équipements, infrastructures, services)… Gestion de l'eau : distribution, traitement, équipement, désalinisation… Gestion des déchets : traitement, équipement, recyclage… Efficacité énergétiques : distribution électrique (réseau intelligent), consommation, éclairage (LED), matériaux de construction… Services environnementaux : ingénierie, services, contrôle et test de pollution, capture de CO2… Tout autre activité ayant un impact positif sur l'environnement Cependant, les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles sont exclues. Séquencement des étapes du processus d'investissement: Notre processus d'investissement se déroule en deux étapes successives : 1 - Encadrement préalable de l'univers d'investissement via une approche thématique et l'intégration de caractéristiques ESG (voir supra), dans l'ordre suivant: a. Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes principalement au sein du MSCI Europe IMI (ou en hors de cet indice si elles répondent aux critères de sélection et de gestion du portefeuille) b. Exclusion de sociétés ayant des activités dans les énergies fossiles c. Intégration des principes ESG définis par Amundi (en sélectionnant les émetteurs aux meilleures pratiques ESG » et en excluant les émetteurs notés E, F et G). 2 - La construction du portefeuille selon un processus quantitatif qui vise à minimiser sa volatilité tout en cherchant à maximiser la diversification des valeurs. Cette construction est in fine réalisée au moyen d'une optimisation sous modèle de risque, avec les objectifs suivants : - limitation du risque (volatilité) du portefeuille - assurer la liquidité du portefeuille Analyse extra-fiancière Nature des critères ESG: L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment : - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale. - Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des Droits de l'Homme pour la dimension sociale - L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. Cette analyse vise à apprécier l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de

s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Approches ESG: Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches : exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Class, Thématique et engagement. 1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri…) ; - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). * United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. 2. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes : exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ; la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche retenue : L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe. 3. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. L'activité d'engagement est menée sous quatre formes : Un engagement continu avec les entreprises avec pour objectif de rencontrer les entreprises pour mieux comprendre les enjeux ESG auxquels elles sont confrontées et encourager les entreprises à accroître leur prise en compte des enjeux ESG et à adopter les bonnes pratiques. Un engagement thématique, qui a pour objectif de mieux appréhender des enjeux parfois sous-estimés et de faire émerger les bonnes pratiques ; L'engagement collaboratif, permettent également de mobiliser d'autres investisseurs afin d'obtenir un impact plus fort et d'accroître la réceptivité et la réactivité des entreprises. Le vote et le Dialogue pré-AG, afin de nouer des relations plus profondes avec les entreprises, d'amorcer leur réflexion sur les sujets ESG et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques.

Le 31 janvier 2022 Ajout Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

Modification Le prospectus, les derniers rapport annuel et document périodique sont disponibles auprès de la société de gestion : Amundi Asset Management Service Clients 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie. Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Ajout Mécanisme du Swing Pricing

Le 31 janvier 2022 Ajout Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Modification Date de mise à jour du prospectus : 31 janvier 2022.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :
- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :
- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :
- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».
Les objectifs de ces comités sont les suivants :
- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :
- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales ;
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :
- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.
Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

- Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :
  - mines antipersonnel,
  - bombes à sous-munitions,
  - armes chimiques,
  - armes biologiques,
  - armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon
Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.
Amundi exclut :
- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25% de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50% du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :
• Fonds passifs ESG
Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG
- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Tabac
Depuis 2018, AMUNDI limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :
- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).
En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

▪ Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur https://legroupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - gestion passive - au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.
La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AMUNDI VALEURS DURABLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI VALEURS DURABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI VALEURS DURABLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 22 novembre 2022

Paris La Défense, le 22 novembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Bilan Actif au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 137 981 992,32**	**2 352 993 839,76**
Actions et valeurs assimilées	**2 001 294 573,71**	**1 951 910 830,21**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 001 294 573,71	1 951 910 830,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**8 604 268,32**	**29 165 876,66**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 604 268,32	29 165 876,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**25 231 429,22**	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	25 231 429,22	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**102 436 146,53**	**370 924 106,71**
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	102 436 146,53	370 924 106,71
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**415 574,54**	**993 026,18**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	415 574,54	993 026,18
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**19 113 036,59**	**10 163 530,41**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	19 113 036,59	10 163 530,41
COMPTES FINANCIERS	**86 583 670,16**	**273 155 828,29**
Liquidités	86 583 670,16	273 155 828,29
TOTAL DE L'ACTIF	**2 243 678 699,07**	**2 636 313 198,46**

Bilan Passif au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 868 432 934,14	2 115 348 293,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	180 274 354,60	40 843 400,05
Report à nouveau (a)	7 884,55	55 841,63
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	46 376 579,70	160 105 159,16
Résultat de l'exercice (a,b)	35 247 461,03	6 902 749,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 130 339 214,02**	**2 323 255 444,09**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**47 566 030,34**	**139 852 773,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	47 150 455,80	138 859 956,50
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	130,69	482,30
Autres opérations temporaires	47 150 325,11	138 859 474,20
Instruments financiers à terme	415 574,54	992 816,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	415 574,54	992 816,50
Autres opérations		
DETTES	**65 773 454,71**	**173 204 981,37**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	65 773 454,71	173 204 981,37
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**2 243 678 699,07**	**2 636 313 198,46**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0921		67 929 625,00
EURO STOXX 50 0922	41 223 180,00	
FTSE 100 FUT 0921		23 906 657,35
FTSE 100 FUT 0922	21 177 695,17	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 161,36	239 454,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	57 034 195,80	24 341 369,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 436 437,37	1 085 296,57
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**58 486 794,53**	**25 666 119,76**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 363,78	273 926,64
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	385 159,94	212 096,01
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**394 523,72**	**486 022,65**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**58 092 270,81**	**25 180 097,11**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	24 599 187,64	18 838 912,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**33 493 083,17**	**6 341 184,69**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 754 377,86	561 564,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**35 247 461,03**	**6 902 749,29**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1 P2	Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part I-C : 0,80 % TTC maximum
			Part O-C/D : 0,10 % TTC maximum
			Part OR-D : 0,10 % TTC maximum
			Part P-C/D : 1,20 % TTC maximum
			Part PM-C : 1,20 % TTC maximum
			Part R-C/D : 1,20 % TTC maximum
			Part RETRAITE-C : 1,00 % TTC maximum
			Part S-C/D : 1,80 % TTC maximum
			Part S2-C : 0,90 % TTC maximum
			Part Z-C : 0,45 % TTC maximum
			Part Z-D : 0,45 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ********** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ********** Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options), commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : Néant
			Part O-C/D : Néant
			Part OR-D : Néant
			Part P-C/D : Néant
			Part PM-C : Néant
			Part R-C/D : Néant
			Part RETRAITE-C : Néant
			Part S-C/D : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part S2-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part Z-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part Z-D : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L' « actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (MSCI Europe).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin.

Pour la part S2, exceptionnellement, la première période d'observation débute le 8 juin 2021 et se terminera le 30 juin 2022.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre ces 2 actifs. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**2 323 255 444,09**	**1 567 056 763,83**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	473 759 792,98	692 641 196,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-259 958 316,41	-446 450 368,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	157 296 563,17	187 019 968,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-108 780 788,70	-60 176 705,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 062 566,74	21 672 007,95
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 947 402,92	-1 268 135,56
Frais de transactions	-4 732 446,77	-4 102 528,90
Différences de change	-5 126 361,93	15 988 044,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-470 940 547,70	361 002 539,38
Différence d'estimation exercice N	*-50 921 968,89*	*420 018 578,81*
Différence d'estimation exercice N-1	*-420 018 578,81*	*-59 016 039,43*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	577 241,96	-1 054 028,22
Différence d'estimation exercice N	*-415 574,54*	*-992 816,50*
Différence d'estimation exercice N-1	*992 816,50*	*-61 211,72*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 619 613,66	-15 411 829,98
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	33 493 083,17	6 341 184,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		-2 664,67 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 130 339 214,02**	**2 323 255 444,09**

(*) N-1 : Résultat de fusion

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	521 399,99	0,02
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 082 868,33	0,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**8 604 268,32**	**0,40**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	62 400 875,17	2,93
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**62 400 875,17**	**2,93**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	8 082 868,33	0,38					521 399,99	0,02
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							86 583 670,16	4,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	8 082 868,33	0,38					521 399,99	0,02
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			521 399,99	0,02			7 072 681,50	0,33	1 010 186,83	0,05
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	86 583 670,16	4,06								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres			521 399,99	0,02			7 072 681,50	0,33	1 010 186,83	0,05
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	303 163 265,45	14,23	161 901 508,35	7,60	110 286 298,44	5,18	72 727 280,21	3,41
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	61,68		88,84		13 431 875,79	0,63	12 851 204,83	0,60
Créances	5 058 108,88	0,24	42 134,20		290 451,41	0,01	8 148 672,69	0,38
Comptes financiers	147 912,78	0,01	197 926,10	0,01	200 202,50	0,01	21 091 970,51	0,99
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	25,03						100,85	
Dettes	21,58		31,09		7 945,83		58 497,93	
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	21 177 695,17	0,99						

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	7 979 818,16
	Dépôts de garantie en espèces	6 394 206,19
	Coupons et dividendes en espèces	4 739 012,24
TOTAL DES CRÉANCES		**19 113 036,59**
DETTES		
	Achats à règlement différé	7 980 017,48
	Frais de gestion fixe	2 587 211,43
	Frais de gestion variable	1,47
	Collatéraux	53 166 993,00
	Autres dettes	2 039 231,33
TOTAL DES DETTES		**65 773 454,71**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-46 660 418,12**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Parts souscrites durant l'exercice	646 158,090	92 665 054,23
Parts rachetées durant l'exercice	-410 932,277	-58 008 114,65
Solde net des souscriptions/rachats	235 225,813	34 656 939,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 061 203,218	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Parts souscrites durant l'exercice	1 090 657,776	301 073 072,60
Parts rachetées durant l'exercice	-540 809,234	-144 913 566,15
Solde net des souscriptions/rachats	549 848,542	156 159 506,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 214 909,545	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	255 859,300	33 557 607,91
Parts rachetées durant l'exercice	-69 193,034	-9 030 448,46
Solde net des souscriptions/rachats	186 666,266	24 527 159,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 794 091,700	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	940,428	124 442,29
Parts rachetées durant l'exercice	-12 219,735	-1 647 503,62
Solde net des souscriptions/rachats	-11 279,307	-1 523 061,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 113,340	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Parts souscrites durant l'exercice	351 076,775	45 015 968,90
Parts rachetées durant l'exercice	-56 837,333	-7 364 512,05
Solde net des souscriptions/rachats	294 239,442	37 651 456,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	763 498,050	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31,000	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 561,745	986 647,92
Parts rachetées durant l'exercice	-209,322	-18 232,38
Solde net des souscriptions/rachats	10 352,423	968 415,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 353,423	

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2,279	336 999,13
Parts rachetées durant l'exercice	-267,248	-38 975 939,10
Solde net des souscriptions/rachats	-264,969	-38 638 939,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	161,168	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,040	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 436 701,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 819 987,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	223 665,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 973,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	917 188,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,17
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	925,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-0,21
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	192 078,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	624,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			25 231 429,22
	FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	25 231 429,22
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**25 231 429,22**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 884,55	55 841,63
Résultat	35 247 461,03	6 902 749,29
Total	**35 255 345,58**	**6 958 590,92**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 168 860,21	1 770 178,51
Total	**7 168 860,21**	**1 770 178,51**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Affectation		
Distribution	20 882 096,07	1 189 662,81
Report à nouveau de l'exercice	49 399,59	1 794,12
Capitalisation		
Total	**20 931 495,66**	**1 191 456,93**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 214 909,545	5 665 061,003
Distribution unitaire	3,36	0,21
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**1 696 741,33**	**1 431 583,52**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D		
Affectation		
Distribution	5 418 156,93	2 234 321,35
Report à nouveau de l'exercice	13 716,82	5 209,83
Capitalisation		
Total	**5 431 873,75**	**2 239 531,18**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 794 091,700	1 607 425,434
Distribution unitaire	3,02	1,39
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**231 761,54**	**191 942,77**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D		
Affectation		
Distribution	9 748,62	11 852,34
Report à nouveau de l'exercice	31,59	86,40
Capitalisation		
Total	**9 780,21**	**11 938,74**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 113,340	15 392,647
Distribution unitaire	2,37	0,77
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**539,11**	**1 866,08**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 246 306,16	61 443,04
Total	**1 246 306,16**	**61 443,04**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	59,90	10,66
Total	**59,90**	**10,66**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 882,80	-0,18
Total	**15 882,80**	**-0,18**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	448 351,02	1 683 660,08
Total	**448 351,02**	**1 683 660,08**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Affectation		
Distribution	2 735,87	371,96
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	**2 735,87**	**371,96**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,040	1,040
Distribution unitaire	2 630,64	357,65
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**137,79**	**126,82**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	180 274 354,60	40 843 400,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 376 579,70	160 105 159,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**226 650 934,30**	**200 948 559,21**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 136 689,45	28 352 175,45
Total	**8 136 689,45**	**28 352 175,45**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		149 127 978,98
Capitalisation	195 229 905,55	
Total	**195 229 905,55**	**149 127 978,98**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		14 892 731,22
Capitalisation	20 947 856,36	
Total	**20 947 856,36**	**14 892 731,22**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		145 388,78
Capitalisation	48 907,80	
Total	**48 907,80**	**145 388,78**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 836 725,08	4 262 498,69
Total	**1 836 725,08**	**4 262 498,69**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	77,91	292,99
Total	**77,91**	**292,99**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	19 398,05	1,49
Total	**19 398,05**	**1,49**

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	417 784,00	4 156 454,92
Total	**417 784,00**	**4 156 454,92**

	30/06/2022	30/06/2021
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		11 036,69
Capitalisation	13 590,10	
Total	**13 590,10**	**11 036,69**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net Global en EUR	**735 884 997,51**	**1 021 892 065,85**	**1 567 056 763,83**	**2 323 255 444,09**	**2 130 339 214,02**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I en EUR					
Actif net	80 562 581,92	95 622 389,44	225 226 627,03	410 973 054,11	375 375 803,83
Nombre de titres	747 617,297	874 268,507	2 027 543,494	2 825 977,405	3 061 203,218
Valeur liquidative unitaire	107,75	109,37	111,08	145,42	122,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,27	-1,35	-0,87	10,03	2,65
Capitalisation unitaire sur résultat	1,65	1,63	1,41	0,62	2,34
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P en EUR					
Actif net	436 562 075,29	643 233 224,15	936 166 939,36	1 576 478 733,98	1 451 482 943,58
Nombre de titres	2 029 630,050	2 995 352,083	4 353 513,215	5 665 061,003	6 214 909,545
Valeur liquidative unitaire	215,09	214,74	215,03	278,28	233,54
+/- values nettes unitaire non distribuées	8,83	6,16	7,11	26,32	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,01		31,41
Distribution unitaire sur résultat	2,48	2,38	1,86	0,21	3,36
Crédit d'impôt unitaire	0,167	0,11	0,163	0,105	(*)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D en EUR					
Actif net	49 951 296,50	67 315 525,89	181 080 958,23	211 369 923,65	198 261 166,25
Nombre de titres	494 965,464	665 063,931	1 784 069,234	1 607 425,434	1 794 091,700
Valeur liquidative unitaire	100,91	101,21	101,49	131,49	110,50
+/- values nettes unitaire non distribuées	1,03		0,21	9,26	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,22	0,01		11,67
Distribution unitaire sur résultat	1,76	2,19	2,02	1,39	3,02
Crédit d'impôt unitaire	0,071	0,06	0,121	0,113	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			0,01		
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part OR-D en EUR					
Actif net	144 146 931,39	194 796 263,01	184 271 539,25		
Nombre de titres	1 291 925,366	1 749 560,084	1 650 443,750		
Valeur liquidative unitaire	111,57	111,34	111,64		
+/- values nettes unitaire non distribuées	4,62	3,24	3,73		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,01		
Distribution unitaire sur résultat	2,46	2,41	2,22		
Crédit d'impôt unitaire	0,08	0,072	0,095		(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			0,01		

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D en EUR					
Actif net	42 965,96	3 815 549,48	4 844 370,44	2 054 957,32	461 180,56
Nombre de titres	418,501	37 149,440	46 983,748	15 392,647	4 113,340
Valeur liquidative unitaire	102,66	102,70	103,10	133,50	112,11
+/- values nettes unitaire non distribuées	1,07		0,25	9,44	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,20	0,01		11,89
Distribution unitaire sur résultat	1,34	1,49	1,49	0,77	2,37
Crédit d'impôt unitaire	0,013	0,033	0,112	0,135	(*)
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM en EUR					
Actif net			21 258 109,62	61 746 567,40	84 399 465,11
Nombre de titres			210 714,659	469 258,608	763 498,050
Valeur liquidative unitaire			100,88	131,58	110,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,78	9,08	2,40
Capitalisation unitaire sur résultat			0,75	0,13	1,63
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C en EUR					
Actif net	101,11	102,82	3 246,08	4 241,32	3 569,53
Nombre de titres	1,000	1,000	31,000	31,000	31,000
Valeur liquidative unitaire	101,11	102,82	104,71	136,81	115,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,61	-1,19	-0,58	9,45	2,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47	1,67	1,51	0,34	1,93

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C en EUR					
Actif net				100,78	879 007,15
Nombre de titres				1,000	10 353,423
Valeur liquidative unitaire				100,78	84,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				1,49	1,87
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,18	1,53
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) en EUR					
Actif net	8 844 871,17	1 956 795,38	1 550 610,60	60 488 207,51	19 358 206,30
Nombre de titres	86,216	18,727	14,727	426,137	161,168
Valeur liquidative unitaire	102 589,67	104 490,59	105 290,32	141 945,44	120 111,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 178,17	-1 292,25	-824,19	9 753,79	2 592,22
Capitalisation unitaire sur résultat	1 079,43	1 905,43	89,58	3 950,98	2 781,88
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D) en EUR					
Actif net	15 774 174,17	15 152 215,68	12 654 363,22	139 658,02	117 871,71
Nombre de titres	152,545	145,817	122,908	1,040	1,040
Valeur liquidative unitaire	103 406,69	103 912,54	102 958,01	134 286,55	113 338,18
+/- values nettes unitaire non distribuées	2 203,59	915,72	139,74	10 612,20	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			1 260,08		13 067,40
Distribution unitaire sur résultat	1 287,15	1 898,17	77,60	357,65	2 630,64
Crédit d'impôt unitaire	95,165	66,38	38,80	121,942	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	144 679	3 498 338,22	0,16
AURUBIS AG	EUR	438 012	28 365 657,12	1,33
ENCAVIS AG	EUR	1 507 140	26 337 271,50	1,23
ENCAVIS AG EX CAPITAL STAGE AG RTS 15-06-22	EUR	1 507 140		
KNORR-BREMSE AG	EUR	723 904	39 394 855,68	1,85
SAP SE	EUR	812 382	70 620 367,26	3,32
TOTAL ALLEMAGNE			**168 216 489,78**	**7,89**
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	536 102	20 607 760,88	0,97
VERBUND	EUR	595 030	55 546 050,50	2,60
TOTAL AUTRICHE			**76 153 811,38**	**3,57**
BELGIQUE				
BEFIMMO S.C.A	EUR	967	45 642,40	0,01
ELIA SYSTEM	EUR	245 760	33 226 752,00	1,56
UMICORE	EUR	1 593 497	53 095 320,04	2,49
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	545 210	16 356 300,00	0,77
TOTAL BELGIQUE			**102 724 014,44**	**4,83**
DANEMARK				
NOVOZYMES B	DKK	1 269 586	72 726 783,70	3,42
TOTAL DANEMARK			**72 726 783,70**	**3,42**
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	413 838	72 628 569,00	3,41
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	1 100 870	25 463 123,10	1,19
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRIL	EUR	120 301	3 380 458,10	0,15
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	2 167 702	48 816 649,04	2,29
FERROVIAL	EUR	2 816 896	68 140 714,24	3,20
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	2 112 524	12 896 959,02	0,61
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	10	92,05	
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENE	EUR	847 946	15 186 712,86	0,71
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	1 742 612	35 287 893,00	1,66
TALGO SA	EUR	1 791 647	5 742 228,64	0,27
TOTAL ESPAGNE			**287 543 399,05**	**13,49**
FEROE, ILES				
BAKKAFROST	NOK	215 383	13 137 242,16	0,61
TOTAL FEROE, ILES			**13 137 242,16**	**0,61**
FINLANDE				
KEMIRA	EUR	1 096 909	12 789 958,94	0,59
KONE OY B NEW	EUR	1 600 206	72 585 344,16	3,41
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	3 141 021	47 005 379,27	2,21
VALMET CORP	EUR	994 472	23 280 589,52	1,09
TOTAL FINLANDE			**155 661 271,89**	**7,30**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	853 496	25 058 642,56	1,18
DASSAULT SYST.	EUR	2 167 386	76 107 759,39	3,57
GECINA NOMINATIVE	EUR	93 417	8 314 113,00	0,39
GETLINK SE	EUR	2 054 952	34 584 842,16	1,62
LEGRAND SA	EUR	992 909	69 960 368,14	3,28
NEOEN SA	EUR	680 327	24 464 558,92	1,15
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	412 568	46 578 927,20	2,20
TOTAL FRANCE			**285 069 211,37**	**13,39**
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	206 688	11 863 891,20	0,56
TOTAL IRLANDE			**11 863 891,20**	**0,56**
ITALIE				
ACEA	EUR	881 455	12 437 330,05	0,58
PRYSMIAN SPA	EUR	2 168 334	56 832 034,14	2,67
TOTAL ITALIE			**69 269 364,19**	**3,25**
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	917 257	68 867 655,56	3,24
TOTAL LUXEMBOURG			**68 867 655,56**	**3,24**
NORVEGE				
BORREGAARD ASA	NOK	744 679	11 550 049,70	0,54
MOWI ASA	NOK	2 273 962	49 337 517,53	2,32
SALMAR ASA	NOK	540 846	36 261 489,05	1,70
TOTAL NORVEGE			**97 149 056,28**	**4,56**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	1 041 091	65 193 118,42	3,06
ARCADIS	EUR	315 542	10 128 898,20	0,48
TOTAL PAYS-BAS			**75 322 016,62**	**3,54**
PORTUGAL				
ALTRI SGPS	EUR	1 222 912	7 789 949,44	0,37
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	842 053	6 189 089,55	0,28
TOTAL PORTUGAL			**13 979 038,99**	**0,65**
ROYAUME-UNI				
DRAX GROUP PLC	GBP	708 839	5 294 882,40	0,25
HALMA PLC	GBP	1 202 434	28 063 312,11	1,32
INTERTEK GROUP	GBP	542 283	26 496 773,91	1,25
PENNON GROUP PLC	GBP	3 646 753	40 352 372,60	1,89
SEGRO REIT	GBP	4 502 510	51 092 608,83	2,40
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	2 238 548	70 708 782,67	3,32
SMART METERING SYSTEMS PLC	GBP	874 505	8 320 394,92	0,39
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	6 146 630	72 834 138,01	3,41
TOTAL ROYAUME-UNI			**303 163 265,45**	**14,23**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
ATLAS COPCO AB	SEK	1 587 560	12 675 999,35	0,60
ATLAS COPCO AB- A RDS	SEK	2 932 472	26 160 032,21	1,23
FABEGE --REGISTERED SHS	SEK	451 390	4 069 320,99	0,19
HEXAGON AB-B SHS	SEK	134 277	1 331 721,41	0,06
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	978 776	37 906 139,87	1,78
HUFVUDSTADEN LIB.A	SEK	960 081	10 126 727,71	0,47
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	4 882 025	69 631 566,81	3,27
TOTAL SUEDE			**161 901 508,35**	**7,60**
SUISSE				
STADLER RAIL AG	CHF	16	496,51	
TOTAL SUISSE			**496,51**	
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 962 748 516,92**	**92,13**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**1 962 748 516,92**	**92,13**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	2 306	25 231 429,22	1,19
TOTAL FRANCE			**25 231 429,22**	**1,19**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**25 231 429,22**	**1,19**
TOTAL Organismes de placement collectif			**25 231 429,22**	**1,19**
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ABN AMRO GROUP GDR	EUR	142 012	1 521 658,58	0,07
CELLNEX TELECOM SA	EUR	89 469	3 313 037,07	0,15
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	56 414	9 003 674,40	0,42
INDITEX	EUR	134 328	2 900 141,52	0,14
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	78 000	1 801 020,00	0,09
K S NOM	EUR	493	11 432,67	
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	7 689	608 353,68	0,03
ORANGE	EUR	638 221	7 160 839,62	0,34
RWE AG	EUR	86 923	3 049 258,84	0,14
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	32 022	361 048,05	0,02
SES	EUR	197 783	1 649 905,79	0,08
TOTALENERGIES SE	EUR	142 261	7 165 686,57	0,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**38 546 056,79**	**1,81**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE 3.25%10-040742	EUR	463 518	609 813,01	0,03
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	71 906	110 340,44	0,01
DEXIA 0.625% 17-01-26 EMTN	EUR	7 300 000	7 072 681,50	0,33
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	326 412	290 033,38	0,01
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	EUR	423 411	521 399,99	0,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**8 604 268,32**	**0,40**
TOTAL Titres reçus en garantie			**47 150 325,11**	**2,21**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-47 150 325,11	-2,21
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
SAP SE	EUR	26 000	2 260 180,00	0,10
TOTAL ALLEMAGNE			**2 260 180,00**	**0,10**
BELGIQUE				
BEFIMMO S.C.A	EUR	150 000	7 080 000,00	0,33
ELIA SYSTEM	EUR	11 331	1 531 951,20	0,07
UMICORE	EUR	600	19 992,00	
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	7 000	210 000,00	0,01
TOTAL BELGIQUE			**8 841 943,20**	**0,41**
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	973	170 761,50	0,01
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	215 004	4 973 042,52	0,24
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	7 000	157 640,00	
FERROVIAL	EUR	319 100	7 719 029,00	0,36
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	202 610	1 865 025,05	0,09
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	72 000	1 458 000,00	0,07
TOTAL ESPAGNE			**16 343 498,07**	**0,77**
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	13 000	589 680,00	0,03
TOTAL FINLANDE			**589 680,00**	**0,03**
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	821 582	24 121 647,52	1,13
LEGRAND SA	EUR	13 000	915 980,00	0,05
NEOEN SA	EUR	501	18 015,96	
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	163 408	18 448 763,20	0,87
TOTAL FRANCE			**43 504 406,68**	**2,05**
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	49 779	2 857 314,60	0,13
TOTAL IRLANDE			**2 857 314,60**	**0,13**
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	64 547	1 691 776,87	0,08
TOTAL ITALIE			**1 691 776,87**	**0,08**
NORVEGE				
SALMAR ASA	NOK	200 000	13 409 173,42	0,63
TOTAL NORVEGE			**13 409 173,42**	**0,63**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	1 000	32 100,00	
TOTAL PAYS-BAS			**32 100,00**	
SUISSE				
STADLER RAIL AG	CHF	408 743	12 684 141,84	0,60
TOTAL SUISSE			**12 684 141,84**	**0,60**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**102 214 214,68**	**4,80**
Indemnités sur titres prêtés			221 931,85	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-130,69	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0922	EUR	1 198	-344 960,00	-0,02
FTSE 100 FUT 0922	GBP	256	-70 614,54	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-415 574,54**	**-0,02**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-415 574,54**	**-0,02**
TOTAL Instruments financier à terme			**-415 574,54**	**-0,02**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	344 960	344 960,00	0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	60 785	70 614,54	
TOTAL Appel de marge			**415 574,54**	**0,02**
Créances			**19 113 036,59**	**0,89**
Dettes			**-65 773 454,71**	**-3,08**
Comptes financiers			**86 583 670,16**	**4,06**
Actif net			**2 130 339 214,02**	**100,00**

Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	**EUR**	**1,040**	**113 338,18**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P	**EUR**	**6 214 909,545**	**233,54**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D	**EUR**	**1 794 091,700**	**110,50**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D	**EUR**	**4 113,340**	**112,11**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	**EUR**	**10 353,423**	**84,90**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I	**EUR**	**3 061 203,218**	**122,62**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	**EUR**	**31,000**	**115,14**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	**EUR**	**161,168**	**120 111,97**
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM	**EUR**	**763 498,050**	**110,54**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES P

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 882 096,07	EUR	3,36	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	20 882 096,07	EUR	3,36	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part O-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 418 156,93	EUR	3,02	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	5 418 156,93	EUR	3,02	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 707,49	EUR	2,36	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	9 707,49	EUR	2,36	EUR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 735,87	EUR	2 630,64	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	2 735,87	EUR	2 630,64	EUR

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Annexe(s)

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe S2 - Code ISIN : (C) FR0014003MB1

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - S2, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique. L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs . Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net..

AMUNDI VALEURS DURABLES - S2 est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » est atteint en investissant dans des sociétés dont l'activité est liée au développement durable (énergies renouvelables, biomasse, gestion de l'eau, gestion des déchets, efficacité énergétique, services environnementaux et de manière générale toutes sociétés dont l'activité a un impact positif sur l'environnement).

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe O - Code ISIN : (C/D) FR0013152980

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - O, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d''analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique. L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - O est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net du fonds est réinvesti ou redistribué sur décision de la société de gestion et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

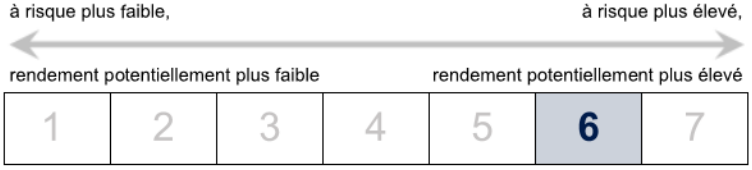

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe Z - Codes ISIN : (C) FR0013252863, (D) FR0013257458

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - Z, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - Z est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis pour la part C créée le 27 avril 2017. Le résultat net du fonds est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour la part D créée le 31 mai 2017.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

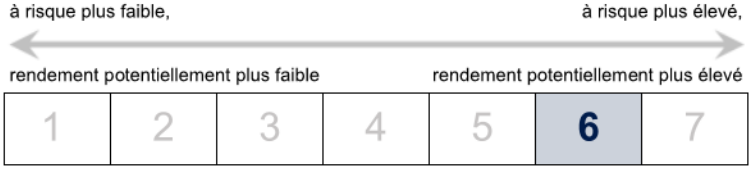

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe R - Code ISIN : (C/D) FR0013298924

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - R, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - R est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net du fonds est réinvesti ou redistribué sur décision de la société de gestion et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

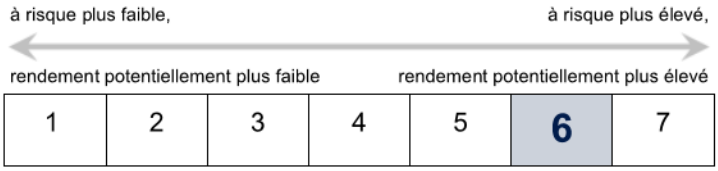

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe OR - Code ISIN : (D) FR0013152998

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - OR, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant de critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - OR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net du fonds est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe RETRAITE - Code ISIN : (C) FR0013311511

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - RETRAITE, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

AMUNDI VALEURS DURABLES - RETRAITE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe PM - Code ISIN : (C) FR0013431418

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - PM, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - PM est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

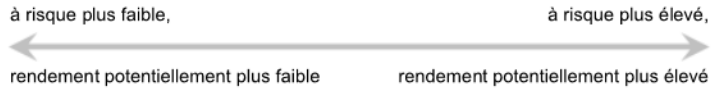

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe S - Code ISIN : (C/D) FR0013179876

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - S, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - S est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net du fonds est réinvesti ou redistribué sur décision de la société de gestion et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

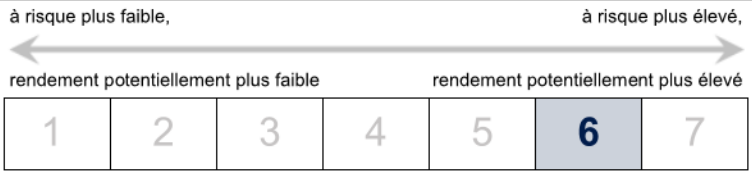

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VALEURS DURABLES

Classe P - Code ISIN : (C/D) FR0000991424

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI VALEURS DURABLES - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique.L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au delà de l'actif net.

AMUNDI VALEURS DURABLES - P est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT